



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 21 avril 2023

Date du prochain conseil municipal le vendredi 9 juin 2023.

Le vingt-sept avril deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommes se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents :

- Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Martine GUITTON, et Nathalie TONDREAU.
- Messieurs Maurice BODIN, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER, Cyril GOMAS, Philippe BELLANGER et Jean-François LHOMMEAU.

Absent(e)s excusé(e)s :

- Joseph LIMOUZIN donne pouvoir à Claire FOUCHER-MAUPETIT
- Mickaël SAILLARD donne pouvoir à Maurice BODIN
- Claude HUSSON donne pouvoir à Philippe BELLANGER

Madame le Maire Claire FOUCHER-MAUPETIT ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des réunions de conseil municipal du 31 janvier et du 30 mars 2023
3. Création d'un poste d'attaché à temps complet
4. Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la mairie de Saint Firmin des Prés à la Mairie de Selommes
5. Association des maires de France : délibération contre les déserts médicaux
6. Informations générales
 - Réunion publique organisée par la CATV sur ANC (assainissement non collectif)
 - Élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023
 - Transport scolaire pour les enfants de Villarceau
 - Déviation Travaux SAEP à Périgny RD 64
 - Lecture de cartes de remerciements
 - Divers
7. Questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle BRILLARD aidée de Nathalie TONDEREAU

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 janvier 2023

Madame le Maire précise que celui du 30 mars 2023 n'est pas finalisé et qu'il le sera prochainement.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

3. Création d'un poste d'attaché à temps complet

Monsieur Bruno MASTIN, fut recruté sur un poste de rédacteur en contractuel sur le poste vacant de Secrétaire de Mairie. Suite à la publication au centre de gestion, Monsieur Frédéric SAILLARD, actuellement sur un poste d'Attaché à la mairie de Saint Firmin des Prés, a fait acte de candidature. Madame le Maire, en accord avec le conseil municipal, fait savoir qu'il a été retenu.

En conséquence, il convient de créer un poste d'attaché à temps complet.
Madame le Maire demande l'autorisation au conseil de le créer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un poste d'attaché à temps complet à compter de ce jour
- Autorise Madame le Maire à déclarer la vacance du poste

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

4. Signature d'une convention mise à disposition d'un agent de la mairie de Saint-Firmin-des-Prés la mairie de Selommès

Madame le Maire présente le projet de convention de mise à disposition du futur secrétaire de Maire, actuellement en poste à Saint-Firmin-des-Prés. Cette mise à disposition constitue une phase transitoire à la mutation de cet agent vers la commune de Selommès.
La mise à disposition est prévue à compter du 16 mai pour une période de trois jusqu'au 25 juillet 2023, à raison de 9 heures hebdomadaires les mardis.

Après en avoir délibéré, le conseil

- Accepte la mise à disposition de cet agent ainsi que les modalités de son application.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

5. Motion contre les déserts médicaux

L'Association des Maires de Loir-et-Cher, réunie en conseil d'administration le 13 avril 2023, formule le vœu qu'un débat soit ouvert de manière urgente devant le parlement sur la question des déserts médicaux, dont la proposition de loi n° 741 dite « Loi contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane » peut être le support.

Le Conseil d'administration de l'Association des Maires soutient l'esprit dans lequel cette proposition de loi a été rédigée. Concernant l'installation des professionnels de santé, il faudra mettre en débat la nécessité d'une éventuelle autorisation préalable ou le recours à un dispositif de conventionnement incitatif des médecins avec une bonification du tarif de la consultation pour les zones sous-dotées. Le Conseil d'administration de l'Association des Maires souligne par ailleurs la nécessité de réformer les études médicales, et de revaloriser la situation des internes et externes. Il souhaite également que la gouvernance des ARS, chargée de faire appliquer les dispositions de cette proposition de loi, intègre une représentation des collectivités territoriales, et laisse une place significative aux élus locaux au sein du conseil de surveillance de l'ARS.

Après en avoir délibéré, le conseil

- Soutien cette motion contre les déserts médicaux.

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

6. Informations sur dossiers en cours

- Réunion publique organisée par la CATV sur ANC (assainissement non collectif)

La parole est donnée à Philippe BELLANGER qui précise que des réunions publiques sont organisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il s'agira de communiquer auprès des administrés dont l'habitation n'est pas raccordable au réseau d'assainissement collectif. L'objectif est de ne plus avoir de rejet d'eaux usées non traitée dans le milieu naturel. Le traitement des eaux devra se faire de manière individuelle, à l'échelle de chaque habitation.

- Élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023

Il est rappelé que la prochaine réunion du CM doit avoir lieu le vendredi 9 juin pour élire les trois grands électeurs parmi les membres du conseil municipal (3 titulaires et 3 suppléants). Après consultation auprès des membres du conseil, l'heure retenue est 19 h30.

- Transport scolaire pour les enfants de Villarceau

La CATV a une convention avec le SIVOS de transport scolaire. Dans cette convention, sont indiqués les modalités financières de prise en charge en fonction du lieu de prise en charge des enfants (+ ou - de 3 km) sans tenir compte du lieu d'habitation mais du point d'arrêt de bus.

Le transport des enfants de Villarceau génère un coût d'environ 800 € par an et par enfant non pris en charge par la CATV.

Une réunion avec les élus concerné sera organisée prochaine pour résoudre ce problème.

- Déviation Travaux SAEP à Périgny RD 64

Des travaux de changement de canalisation d'eau potable vont être réalisés dans les trois mois à venir.

- Information sur le SIVOS de la Chauvinière

Une réunion a eu lieu le vendredi 21 avril. Une délibération de dissolution va être proposée par le SIVOS. La commune de Selommes va accueillir dans son patrimoine le bâtiment sans contrepartie financière des quatre autres communes adhérentes. La commune délibérera le 9 juin sur le sujet.

➤ Lecture de cartes de remerciements

Famille LHOMMEAU

Famille FESNEAU

Famille HENRIOT

➤ Divers

7. Agenda

- Lundi 8 mai : 11h15 commémoration
- Mercredi 10 mai : 9h00 tirage au sort du jury criminel
- Vendredi 9 juin : conseil municipal 19h30
- Samedi 10 juin : 14h30-17h30 formation par la gendarmerie sur les incivilités au foyer communal. Une douzaine de places est disponible pour les élus des dix communes environnantes à Selommes.

8. Questions diverses

Le miroir du silo sera remis en place très prochainement.

La séance est levée à 21h50

Claire FOUCHER-MAUPETIT
Maire